

Justice : la note des formateurs déjà critiquée

● En matière de justice, les ambitions des formateurs semblent grandes.

● Sont-elles réalistes, crédibles, efficaces?

● Nous avons soumis la note à des acteurs du monde judiciaire.

Paysage judiciaire

La réforme menacée par un recours

Dans le chapitre de la note des formateurs Charles Michel (MR) et Kris Peeters (CD&V) consacré à la Justice ("LLB" du 22/8), il est question de la volonté du possible futur gouvernement de poursuivre la réforme du paysage judiciaire.

Il s'agirait notamment de faire, à terme, du collège du siège et du ministère public un organe représentatif qui soutiendrait le fonctionnement des entités judiciaires.

Si l'on était à la place des négociateurs, on se ferait du souci car la loi sur la gestion autonome des juridictions, qui inspire clairement les auteurs de la note, va faire, dans les jours qui viennent, l'objet d'un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle.

Ce recours émane de l'Association syndicale des magistrats (ASM). Sa présidente, Manuela Cadelli, nous confirmait vendredi que l'ASM ne pouvait accepter que la loi donne au pouvoir exécutif la possibilité d'intervenir à tous les niveaux dans la gestion de l'ordre judiciaire qui en perdra son indépendance. "Le principe de la séparation des pouvoirs est en danger", estime-t-elle.

Question: si la Cour constitutionnelle donne raison aux requérants et que la loi

disparaît, que vaudront les engagements annoncés dans la note?

Considérations comptables

Celle-ci entend par ailleurs lutter contre l'arriéré judiciaire. Dans les futurs contrats de gestion seraient inscrits "des objectifs précis et chiffrés". "L'ASM demande aux magistrats de réfléchir à leur mode de fonctionnement et d'améliorer leur efficacité, commente Thierry Marchandise, administrateur de l'association. Mais pourquoi faut-il toujours réduire le fonctionnement de la justice à des considérations comptables. Cela tient d'une vision néolibérale de l'institution et ne prend pas en compte la complexité du travail des magistrats." M. Marchandise n'a en revanche rien à dire au sujet de la volonté de mesurer objectivement la charge de travail de ces derniers, ni à propos de la nécessité de rationaliser les dépenses.

Quant à celle affichée d'informatiser "totalement le fonctionnement de la justice", il rappelle qu'elle a été exprimée par une demi-douzaine au moins des gouvernements qui ont précédé celui qui tente de se mettre en place. "C'est l'Arlésienne", sourit-il.

Palais de justice wallons

D'accord pour mettre en place un système en ligne de calendrier d'audience, va pour un guichet unique (à condition de l'organiser efficacement), OK pour une réflexion à propos d'une refonte de la carte des justices de paix et bravo pour l'idée de rénover les palais de justice. Mais M. Marchandise se demande si tout le monde acceptera de faire porter l'essentiel de l'effort sur les bâtiments wallons, les plus vétustes.

J.-C.M.

Réforme du Code pénal

La refonte du Code pénal est attendue depuis plus d'un quart de siècle

La note prévoit la création d'une commission chargée de préparer une réforme du Code pénal. L'idée est de répertorier les nouveaux phénomènes de criminalité; de supprimer les incriminations désuètes; de repenser les sanctions actuelles afin que la peine théorique à infliger se rapproche de la peine à purger; de compléter la palette des peines par de nouvelles sanctions comme la **confiscation à titre principal**; de remplacer la peine d'emprisonnement par une peine de travail, une peine de surveillance électronique ou la probation autonome "afin d'utiliser effectivement la peine de prison comme remède ultime".

– **Commentaire de Thierry Marchandise**, juge de paix et administrateur de l'Association syndicale de la magistrature que nous avons choisi pour décrypter la note de MM. Michel et Peeters en notre compagnie: "La plupart de ces intentions sont bonnes voire excellentes, mais cela fait 25 ans que l'on parle de réformer le Code pénal, des années que l'on évoque la néces-

sité de créer de la cohérence entre les peines prononcées et leur exécution et que rien n'a été fait. On verra si l'on ira plus loin que la déclaration d'intention. Applaudissons cependant la volonté manifestée de faire de la peine de prison un remède ultime."

La note maintient par ailleurs les modifications apportées aux conditions permettant de bénéficier d'une libération conditionnelle et prévoit une peine d'interdiction de territoire à l'encontre d'un étranger reconnu coupable d'une infraction visée par cette sanction.

– **Commentaire de Thierry Marchandise**: "Au sujet du renforcement des conditions d'octroi de la libération conditionnelle, on est dans le droit fil du gouvernement précédent qui a voulu répondre, de façon obsessionnelle et ridicule, au cas particulier posé par Michelle Martin. Quant à l'idée d'interdire le territoire à certains condamnés, elle se heurte à une réalité: celle qui veut que les frontières soient franchies sans grand problème."

J.-C.M.

Prisons

"Une politique pénitentiaire qui fait fi d'une réflexion sur l'enfermement"

En matière de politique pénitentiaire, le gouvernement, dit la note, exécutera intégralement le master plan prisons en cours, y compris les projets de Bourg-Léopold et de Verviers. La lutte contre la surpopulation carcérale s'accompagnera de mesures comme la diversification des peines ou l'utilisation de la surveillance électronique, en ce compris dans le cadre de la détention préventive. La nécessité d'instaurer un service garanti en cas de grève des gardiens sera par ailleurs examinée.

– **Commentaire de Thierry Marchandise**: "Le service minimum, c'est de l'ordre de la rengaine et le master plan, c'est des celules en plus. Une fois encore, rien n'est dit au sujet du temps pénitentiaire, ni au sujet du principe même de l'enfermement. C'est triste."

La note prévoit aussi la possibilité de rassembler dans un établissement adapté les détenus les plus dangereux.

– **Commentaire de Thierry Marchandise**: "Cela pose des questions. Le risque est de créer des ghettos, des endroits où la resocialisation est impossible, des sections potentiellement explosives."

Le futur gouvernement, s'il se constitue, voudrait mettre en place un projet-pilote de vidéoconférence afin de réduire les transfèrements des détenus en préventive vers les chambres du conseil ou des mises dans les palais de justice.

Il entend aussi garantir l'exécution de la nouvelle législation relative à l'internement. Les internés doivent, dit la note, pouvoir être pris en charge dans des infrastructures adaptées. Un centre spécialisé d'observation et de diagnostic des auteurs de faits pourrait par ailleurs être créé.

– **Commentaire de Thierry Marchandise**: "Pas d'objections. La volonté de mieux prendre en charge les internés va même dans le bon sens."

J.-C.M.

Frais de justice, procédure accélérée, etc

Médiation, justice accélérée, plaider coupable: des idées à creuser

La note veut endiguer le dérapage des frais de justice. Selon elle, une maîtrise de ce poste budgétaire nécessite une prise en compte plus juste des crédits liés aux frais de justice et l'amélioration du pilotage de ces dépenses.

– **Commentaire de Thierry Marchandise:** “Commençons par obliger les opérateurs téléphoniques à travailler gratuitement pour les juges d'instruction comme c'est le cas en France et dans bien d'autres pays européens.”

La note dit aussi que le gouvernement poursuivra les efforts visant à mettre en place dans chaque arrondissement judiciaire des chambres spécifiques chargées d'appliquer la procédure accélérée dans les affaires simples. Il encouragera également les modes alternatifs de règlement des conflits comme la médiation. Et il

songe à instaurer le plaider coupable (comparution sur reconnaissance de culpabilité).

– **Commentaire de Thierry Marchandise:** “Trois bonnes idées.”

Le gouvernement se propose aussi d'évaluer la transaction financière en matière pénale telle qu'elle a été étendue.

– **Commentaire:** “Cette extension était scandaleuse dans son principe. Qu'un gouvernement libéral de droite veuille l'évaluer me surprend mais dans le bon sens.”

L'évaluation de la procédure Salduz, une définition claire de la recevabilité des preuves en matière pénale, l'extension du délai de prescription pour certaines infractions n'appellent pas de commentaires particuliers chez notre “consultant”.

J.-C.M.

3 Questions à

M^r PATRICK HENRY

Président d'*Avocats.be*,

l'ancien-Ordre des barreaux francophones et germanophone.

1 Le futur gouvernement entend maintenir les montants alloués à l'aide juridique dans une enveloppe budgétaire fermée. Nous nous y attendions. Nous avons toujours manifesté notre préférence pour une enveloppe

ouverte mais nous savions que ce ne serait pas l'option choisie. Il faut espérer que, cette fois, les montants seront suffisants pour répondre aux besoins réels des avocats pro Deo et des justiciables. Ce que nous savons de la note, c'est qu'elle reprend des éléments du projet de l'ancienne ministre Turtelboom, que nous combattions, et d'autres qui s'inspirent des 11 propositions faites par l'Ordre, comme l'accès donné à la Justice aux données concernant la composition ménage des demandeurs. Nous sommes

donc partagés, même si le renforcement des contrôles des revenus des justiciables prétendant à l'aide juridique ne nous semble pas scandaleux.

2 La volonté est de revoir en cas d'abus de la part des avocats et de revoir aussi la nomenclature des points... Sur le premier point, j'insiste sur le fait que les procédures de contrôles internes sont les plus sévères d'Europe. Sur le second, nous avons un projet de réforme tout prêt.

3 Autres propositions: un ticket modérateur et des incitants fiscaux pour généraliser l'assurance protection juridique.

A propos du ticket modérateur, rappelons que le Conseil d'Etat a considéré qu'il n'était pas admissible de l'instaurer en matière pénale. Cela risque donc de compliquer les choses. De plus, le mode de perception peut s'avérer très lourd. Selon nous, l'instauration de droits de greffe est la voie à suivre. L'assurance doit aussi être encouragée: nous sommes pour et depuis longtemps.

La Journée

Les hôpitaux mettent en garde la “suédoise”

L'association Santhea, qui représente les hôpitaux privés non confessionnels et les hôpitaux publics du pays – soit la majorité des établissements du royaume – prévient vendredi dans un communiqué que “la tendance actuelle à vouloir économiser sur le budget des soins de santé, et le budget des hôpi-

taux en particulier aura des conséquences inévitables et rapides sur l'emploi, sur la qualité des soins et sur l'accès aux soins”. La presse a rapporté ces derniers jours que l'ambition de la future coalition était de faire baisser la norme de croissance des soins de santé. Aucun chiffre n'a toutefois été arrêté mais la note des formateurs confirme cette ambition.

Le MR nie, “La Libre” maintient

Ferme démenti, vendredi, dans le chef du MR quant aux informations divulguées le matin même par “La Libre” sur base de documents internes. Elles faisaient état d'une série de propositions assez radicales d'économies en matière d'emploi et de pensions listées par le MR en vue des négociations en cours pour la formation du gouvernement fédéral. On y trouvait notamment l'idée de conditionner l'octroi des allocations de chômage longue

durée aux “revenus” des demandeurs d'emploi. Rien de plus faux, selon la présidence du MR qui va jusqu'à nier l'existence de ces documents. Ne souhaitant pas produire dans un souci de protection des sources, “La Libre” certifie pourtant leur réalité et qu'ils proviennent bien de l'avenue de la Toison d'Or.

Premières passes d'armes au sein de la suédoise

■ La négociation progresse, mais la N-VA fait monter la pression dans le dossier Arco.

Les négociateurs de la probable future coalition fédérale se sont retrouvés vendredi après-midi. Au menu du jour : les volets sécurité et immigration de la note des deux formateurs. Deux chapitres qui se caractérisent par une volonté évidente de continuité. Le travail de la secrétaire d'Etat Maggie De Block (Open VLD) à l'Asile et l'Immigration sera poursuivi. Sous la précédente législature, c'est à peu près la seule qui trouvait grâce aux yeux de la N-VA aujourd'hui associée aux débats.

Dans la note des deux formateurs, Charles Michel (MR) et Kris Peeters (CD&V), on retrouve ainsi l'idée d'étendre "les conditions permettant la déchéance de nationalité" à toute personne condamnée à une peine d'emprisonnement supérieure à 5 ans. Il est aussi écrit que le futur gouvernement réfléchira à la manière de répercuter les frais médicaux engendrés pour un demandeur d'asile sur la personne qui s'est portée garante. Une façon de décourager les demandes de séjour pour raison médicale, qui s'inscrit dans la volonté de continuer à accorder une priorité à "l'exécution de tous les ordres de quitter le territoire".

Question sécurité, la note évoque la lutte contre la radicalisation et le terrorisme qui doit être érigée en "priorité absolue". Elle prône aussi l'instauration d'un service minimum en cas de grève dans les prisons. Les deux formateurs veulent ainsi répondre à la colère des po-

liciers, obligés de se substituer aux gardiens de prisons quand ces derniers se croisent les bras.

Une pièce à casser

Disons, le tout net. Ces deux chantres-là ne seront pas les plus difficiles à écrire. N-VA, Open VLD, MR et CD&V partagent en gros les mêmes points de vue sur ces questions. Ce qui ne veut pas

dire que la rédaction de la déclaration sera une partie de plaisir. L'Open VLD et de la N-VA l'ont bien rappelé jeudi en séance : la note des deux formateurs n'est encore qu'une pièce à casser. Pas le résultat d'un consensus.

L'illustration en a été donnée cette semaine avec le dossier Arco – du nom de l'ancien bras financier du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), qui avait investi son capital dans la banque Dexia avant d'être emportée dans la tourmente financière. Les 800 000 coopérateurs qui avaient investi de l'argent dans Arco pour soutenir le mouvement ont perdu des plumes. On parle d'une ardoise de 1,3 milliard d'euros. Le MOC avait cependant obtenu du gouvernement, par l'entremise du CD&V dont il est proche, que l'Etat belge garantisse l'investissement consenti par les 800 000 coopérateurs dans Arco. Le hic, c'est que la Commission européenne vient de juger cette aide illégale. Un Etat ne peut pas se porter garant pour des actionnaires – ce que les coopérateurs d'Arco sont formellement.

Le CD&V a fait le forcing pour intégrer dans la note des deux formateurs une petite phrase engageant le gouverne-

ment à "élaborer un règlement adéquat visant le dédommagement des coopérateurs personnes physiques de coopératives financières reconnues". Une petite phrase qui a fait dire à certains qu'un accord était intervenu pour dédommager les coopérateurs d'Arco. Les représentants de la N-VA ont cependant rapidement précisé qu'aucun consensus n'avait déjà été trouvé. Pour les nationalistes, ce n'est pas l'Etat qui doit dédommager les coopérateurs d'Arco, mais le Mouvement ouvrier chrétien lui-même. Le MOC se dit incapable de rembourser l'addition et compte bien sur le CD&V pour forcer l'Etat à mettre la main au portefeuille.

Cette passe d'armes l'illustre : on est encore loin d'un accord global. D'où l'intention de travailler sans relâche. On travaillera même les week-end. Ce samedi, les 4 partis parleront de politique internationale, d'entreprises publiques et de fonction publique.

V.R.

"Pour les nationalistes, ce n'est pas l'Etat qui doit dédommager les coopérateurs d'Arco, mais le Mouvement ouvrier chrétien lui-même. Le MOC se dit cependant incapable de rembourser l'addition."